

PRAP 2S

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les Etablissements du secteur Sanitaire et Social

Intra Etablissement

Public : Tout salarié des secteurs sanitaire, social et médico-social

Objectifs de la formation :

- Diminuer les facteurs de risques de TMS
- Déployer les bonnes pratiques de prévention
- Développer l'autonomie de votre établissement en matière de prévention des risques liés à l'activité physique

Objectifs pédagogiques et compétences visées :

- Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son établissement
- Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention

Contenu du programme :

- **En amont de la formation :**
 - ✓ Pré-diagnostic effectué par le formateur lui permettant d'observer les situations de travail et d'élaborer des outils d'analyse adaptés au projet de l'établissement
- **1^{ère} Journée :**
 - ✓ Présentation de la formation-action dans la démarche de prévention de l'entreprise
 - ✓ Les enjeux et les acteurs de la prévention
 - ✓ Le mécanisme d'apparition des risques
 - ✓ L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains, économiques et juridiques
 - ✓ Le fonctionnement du corps humain et ses limites
 - ✓ La détection des risques d'atteintes à la santé et leurs liens avec les éléments déterminant l'activité physique
 - ✓ La réduction des risques liés à la manutention manuelle de personnes à mobilité réduite
- **2^{ème} Journée :**
 - ✓ L'activité physique dans sa situation de travail :
 - Analyse des postes
 - Identification des contraintes spécifiques
 - Gestuelles, postures et aides mécanisées

- ✓ Recherche des pistes d'amélioration des conditions de travail
- ✓ Les principes généraux de prévention
- ✓ Les aides techniques à la manutention,
- ✓ Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- **3^{ème} Journée :**
 - ✓ L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée
 - ✓ Les règles à respecter dans la mise en œuvre des principes de manutention de personnes
 - ✓ Déplacements naturels de la personne
 - ✓ Mise en pratique des principes de sécurité et d'économie d'effort
- **Evaluation des stagiaires (certification) et bilan de formation**

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et d'échanges
- Ateliers d'apprentissage des gestes
- Exercices de manutention – Simulation
- Analyse des pratiques professionnelles
- Construction collective de grilles d'analyse et propositions d'améliorations

Validation :

Attestation de formation

A l'issue de la formation, les candidats ayant participé à la totalité de la formation et ayant satisfait aux évaluations, se verront délivrer un certificat « **Acteur-PRAP 2S** ».

Intervenant : Formateur PRAP 2S, formé et certifié par l'INRS (Institut national de Recherche et de Sécurité)

Déroulement :

Durée :
3 jours de **préférence**
non consécutifs

Dates :
A définir

Effectif :
De 6 à 12 participants
maximum

Lieu :
Sur site